



Garde d 'enfants suite séparation en concubinage

Par **cece53**, le **22/08/2014** à **11:39**

Bonjour ,

J'ai vécu en concubinage pendant 8 ans j 'ai 2 enfants. Je viens de me séparer de leur père pour quelqu'un d 'autre . J'aimerais savoir s 'il y a faute et si il peut m'enlever la garde de mes enfants si je suis parti pour quelqu'un d'autre. je souhaiterais faire garde alternée pour le bien être des enfants. Je souhaiterais savoir si on parle de faute aussi en concubinage car meme si il n y a pas eu adultere on ex compagnon jouera cette carte . Merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **22/08/2014** à **11:49**

Bonjour, chacun des concubins fait sa vie avec qui il veut, ou il veut, aucune faute ne sera retenue contre vous. Le tribunal ne juge que la garde, la pension.... dans le seul intérêt des enfants. Vous pouvez passer un accord amiable écrit avec le père sur le mode de garde, la résidence, la pension, les visites..... et vous faites entériner l'accord par le JAF pour qu'il est une valeur juridique. Sans accord c'est le juge qui prendra les décisions nécessaires au mieux pour vos enfants. Pour l'instant, le père a autant de droit que vous sur les enfants, vous comme lui pouvez refuser qu'ils voient l'autre parent, il faut donc impérativement saisir le JAF du lieu de résidence habituelle des enfants, cordialement